

La Direction Opérationnel de la wilaya de Ain Defla, lance un avis d'appel d'Offres national restreint pour :
Aménagement des agences commerciales d'Algérie Télécom de Miliana et El Attaf

Les entreprises ayant la qualification de classification deux (02) et plus dans le domaine du bâtiment peuvent retirer le cahier des charges.

Le retrait des cahiers des charges se fera auprès de la Direction Opérationnelle service des achats, rue Emir Abdelkader face APW Wilaya de Ain Defla contre paiement de 2 000,00 DA, non remboursable.

Les offres doivent être composées de :

1- Une offre technique:

- Le cahier des charges dûment rempli, visé et paraphé par le soumissionnaire.
- Les déclarations à souscrire et de probité servis et signées.
- Les références professionnelles et sociales.
- Les documents fiscaux et parafiscaux.
- Casier judiciaire N°03 en cours de validité.

2-Une Offre financière :

- La lettre de soumission, servie et signée.
- Le bordereau des prix unitaires, dûment rempli, visé et signé.
- Le devis quantitatif, servi et signé.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires exigées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous pli anonyme ne portant que la mention suivante :

**« DIRECTION Opérationnelle Wilaya Ain Defla »
Avis d'appel d'Offres National Restreint N° : 52 /2018**

**Aménagement des agences commerciales D'Algérie Telecom de Miliana et El Attaf
« Soumission A ne pas ouvrir»**

La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à compter de la 1^{ère} parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de 8h00 à 14h00 auprès du Secrétariat de la Direction Opérationnelle Wilaya Ain Defla.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique, le jour de dépôt des offres, à **14 h 00** au niveau du siège de la Direction Opérationnelle Wilaya de Ain Defla.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent quatre vingt (180) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.